

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** PressurePro Acide détartrant RM 101**UFI:** 37H0-U074-500K-UCM7**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conserver hors de portée des enfants.

Emploi de la substance / de la préparation Décapent de tartre**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomssteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,
d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident
appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1-703-527-3887 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 1)

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide chlorhydrique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable

vPvB: Non applicable

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

No CAS Désignation

7647-01-0 acide chlorhydrique

Code(s) d'identification

Numéro CE: 231-595-7

Numéro index: 017-002-01-X

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 2)

3.2 Mélanges

Description : Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Numéro index: 017-002-00-2 Reg.nr.: 01-2119484862-27-xxxx	acide chlorhydrique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 25 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 1 % STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	≥20-<25%
CAS: 308062-28-4 Numéro CE: 931-292-6 Reg.nr.: 01-2119490061-47-XXXX	oxyde de dodécyltriméthylamine Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315	≥0,1-<0,25%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Envoyer immédiatement chercher un médecin
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Demander immédiatement conseil à un médecin
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

BE

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Gaz hydrochlorique (HCl)**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Stockage :**

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine

(suite page 5)

BE

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants
Tenir les emballages hermétiquement fermés
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7647-01-0 acide chlorhydrique

VL	Valeur momentané: 15 mg/m ³ , 10 ppm
	Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm

· DNEL

308062-28-4 oxyde de dodécylidiméthylamine

Dermique	DNEL	11 mg/kg×d (employé)
Inhalatoire	DNEL	15,5 mg/m ³ (Employee)

· PNEC

308062-28-4 oxyde de dodécylidiméthylamine

PNEC	24 mg/l (STP) (Assessment factor: 1)
PNEC sediment	5,24 mg/kg (freshwater) (sediment dw)
	0,524 mg/kg (marine water) (sediment dw)
PNEC soil	1,02 mg/kg
PNEC aqua	0,034 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 2)
	0,003 mg/l (marine water) (Assessment factor: 20)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :**
A titre provisoire, filtre :
En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Filtre A/P2.
- **Protection des mains :**
* gants résistants aux produits chimiques (EN 374)
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 5)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
 - * caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- **Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:**
 - * caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

- **Protection du corps** : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.**

- | | |
|--|----------------------|
| · État physique | Liquide |
| · Couleur : | rouge clair |
| · Odeur : | piquante |
| · Seuil olfactif: | Non déterminé |
| · Point de fusion : | non déterminé |
| · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C |
| · Inflammabilité | Non applicable |
| · Limites inférieure et supérieure d'explosion | |
| · inférieure : | Non déterminé |
| · supérieure : | Non déterminé |
| · Point d'éclair | non applicable |
| · Température d'inflammation : | pas applicable |
| · Température de décomposition : | Non déterminé |
| · pH à 20 °C | 0 |
| · valeur du pH 1 %: | 0-2 |
| · Viscosité : | |
| · Viscosité cinématique | Non déterminé |
| · dynamique : | Non déterminé |
| · Solubilité | |
| · l'eau : | entièrement miscible |
| · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | Non déterminé |
| · Pression de vapeur : | Non déterminé |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 6)

· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,108 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
· Densité de vapeur relative	Non déterminé
· Caractéristiques des particules	Non applicable
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** correspond à 10.3
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 7)

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux alcalis puissants

Dans une solution aqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Gaz hydrochlorique (HCl)

chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

308062-28-4 oxyde de dodécylidiméthylamine

Oral LD50 1064 mg/kg (Rat)

Dermique LD50 >2000 mg/kg (Rat)

· Effet primaire d'irritation :

· **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **des yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

· **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

BE

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**· 12.1 Toxicité****· Toxicité aquatique :****7647-01-0 acide chlorhydrique**

LC50/96 h	3,25 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC50/48 h	4,92 mg/l (Daphnia magna)
EC50	0,23 mg/l (STP)

308062-28-4 oxyde de dodécylidiméthylamine

LC50/96 h	2,67 mg/l (fish)
EC50/48 h	3,1 mg/l (Daphnia magna)
EC10/18 h	24 mg/l (Pseudomonas putida)
ErC50/72h	0,143 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC	0,42 mg/l (Pimephales promelas)
	0,067 mg/l (Plantes aquatiques)
	0,7 mg/l (Daphnia magna)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Degré d'élimination :****308062-28-4 oxyde de dodécylidiméthylamine**

OECD 301B	90 % (28 d)
-----------	-------------

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable**· vPvB:** Non applicable**· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes**· Autres indications :** 23 mg/l (0,1 %)**· Autres indications écologiques :****· Valeur DCO :** 9.000 mg/l**· Indications générales :**

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

(suite page 10)

BE

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 9)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA	UN1789
-------------------	--------

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR	1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE
· IMDG, IATA	HYDROCHLORIC ACID

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe	8 (C1) Matières corrosives.
----------	-----------------------------

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 10)

· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG1) Acids
· Stowage Category	E
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1789 HYDROCHLORIC ACID, 8, II

BE

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

7647-01-0	acide chlorhydrique	3
-----------	---------------------	---

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

7647-01-0	acide chlorhydrique	3
-----------	---------------------	---

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Contact :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

· **Numéro de la version précédente:** 6

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 30.01.2026

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 17.06.2022

Nom du produit PressurePro Acide détartrant RM 101*(suite de la page 12)***· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

· 0-011-132-0

RM 101/8

2-431